

Comité de pilotage Natura 2000 Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi - FR7200759 -

—
Itxassou

13 décembre 2023



EUSKAL HERRIKO
LABORANTZA GANBARA





Ordre du jour

- Désignation de la structure porteuse et du président de COPIL
- Rappel de la démarche Natura 2000
- Présentation du bilan de l'animation 2023 du site Natura 2000
- Présentation et validation des actions d'animation à venir en 2024
- Actions menées en parallèle de l'animation du site : Plan de gestion CEN bilan 2023 et perspectives 2024 et Réserve Naturelle Régionale
- Questions diverses



Nouvelle-Aquitaine



Désignation du président du comité de pilotage et de la structure porteuse





Gouvernance des sites Natura 2000

Rôle de la présidence du Comité de pilotage

- **Le/la président.e du CoPil** incarne le site Natura 2000 **d'un point de vue politique** sur le territoire. **Son rôle** consiste principalement à **mener les débats lors des séances** pour aboutir à des **consensus favorables au maintien des milieux et espèces d'intérêt européen**.
- **En dehors des réunions**, le/la président(e) peut également accompagner l'animateur.
- Il/elle est amené(e) à s'informer des actualités du site, à assurer le relai auprès des instances municipales et communautaires, à assurer un rôle d'interface et de facilitateur(rice) entre les projets économiques et la prise en compte de la biodiversité au sein des territoires.
- Il/elle peut également participer à des actions de communication, animer des groupes de travail thématiques.





Gouvernance des sites Natura 2000

La structure porteuse

- **Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales** est désigné au sein du COPIL pour assurer le suivi des tâches administratives, techniques et financières nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du DOCOB.
- **La structure dite porteuse** est désigné « maître d'ouvrage » de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB et des actions qui en découlent.
- Cette collectivité territoriale **peut assumer ces tâches en régie ou faire appel à un organisme tiers alors appelé opérateur.**





Désignation du président du comité de pilotage et de la structure porteuse

- **Article L. 414-2-III du code de l'environnement** : Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.
- Le ou la président(e) est désigné(e) en son nom propre, **pour une durée de 3 ans renouvelable**.
- **Au terme de son mandat** ou bien si le/la président(e) perd sa qualité d'élu(e), ou encore si la révision du DocOb est lancée ou finalisée, l'élection est de nouveau organisée dans les mêmes conditions.
- Chaque élection à la présidence du CoPil s'accompagne systématiquement de l'élection d'une collectivité maître d'ouvrage du site. Le résultat de ces élections est **acté dans un relevé de décisions du CoPil**.
- La désignation d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales en tant que structure porteuse, doit être entérinée par une délibération de cette structure en application du principe de libre administration des collectivités.





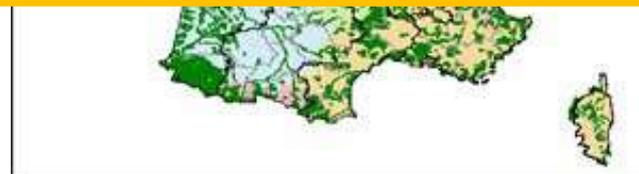
Introduction : Démarche et enjeux du site

- Réseau Natura 2000 : Ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité d'espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.
- Objectif de concilier la préservation de la biodiversité avec les activités socio-économiques d'un territoire



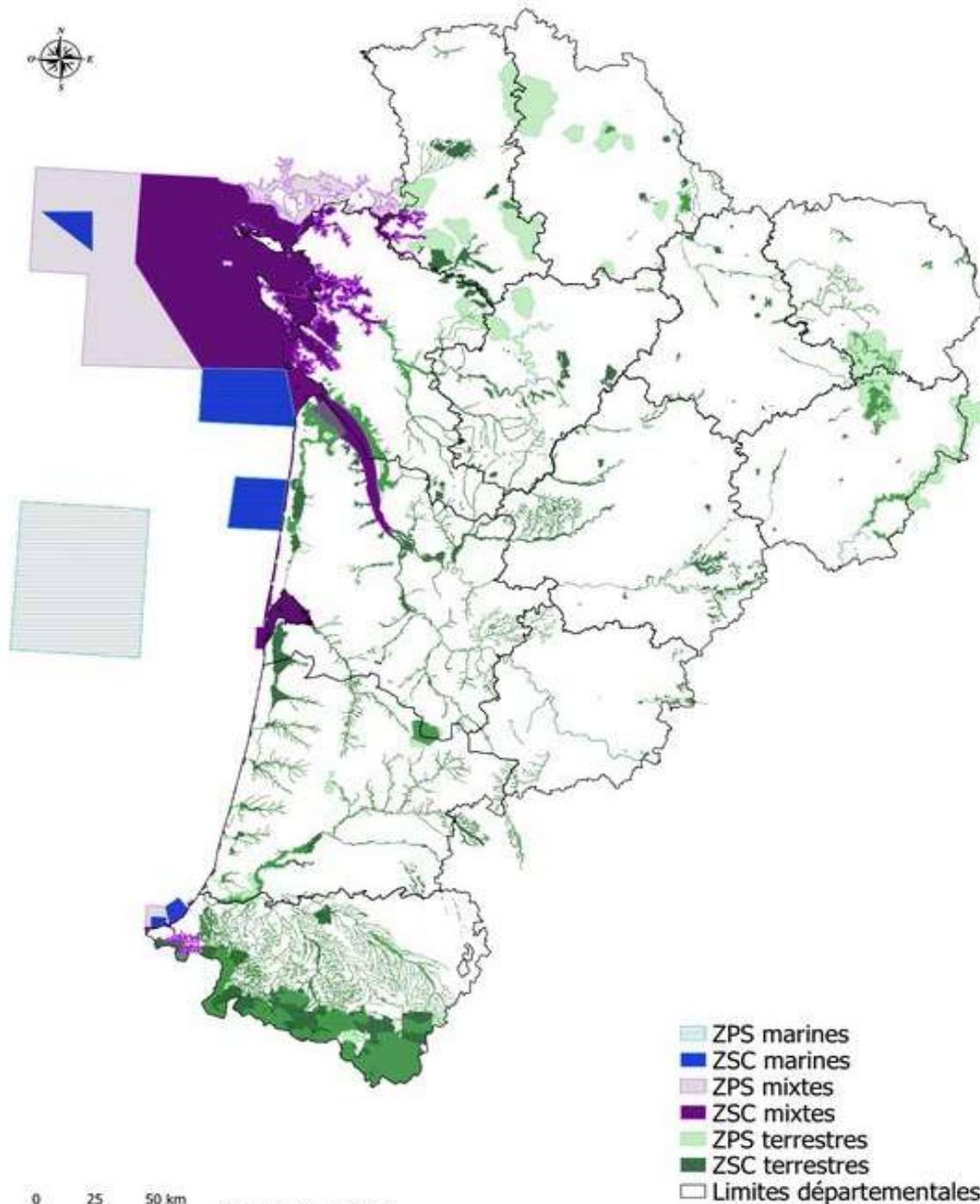
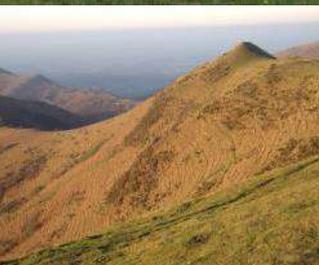
Aucun pouvoir réglementaire

Seule obligation: réaliser une évaluation d'incidences pour certaines opérations



Une démarche volontaire et contractuelle







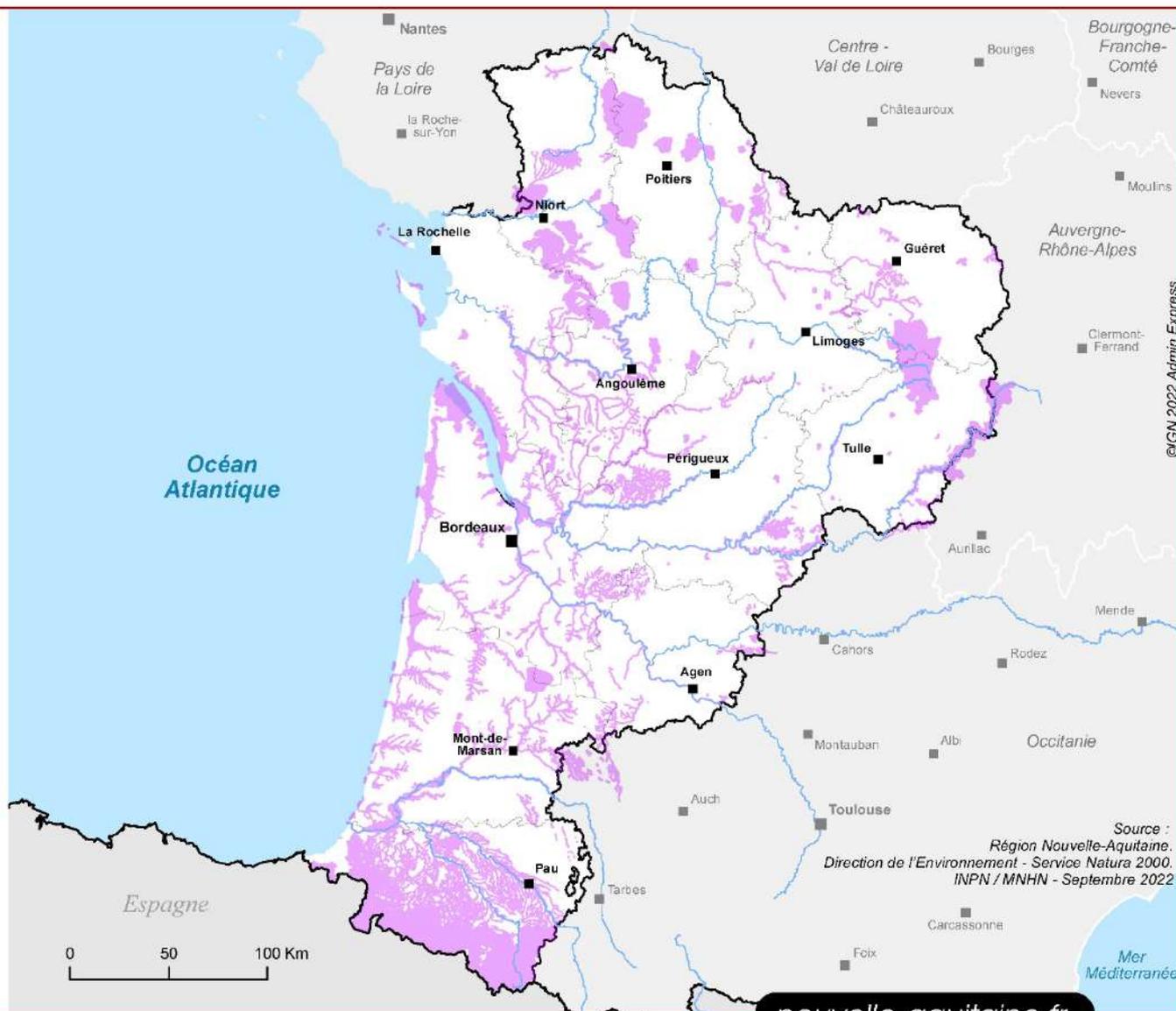
Les sites Natura 2000 sous la compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine à partir du 1er janvier 2023

Natura 2000

 Sites concernés dits "terrestres"

Traitement :
Direction de l'intelligence territoriale
et de la prospective, Pôle Datar

Copyright
Région Nouvelle-Aquitaine - 02/01/2023



nouvelle-aquitaine.fr





Qui fait quoi ?

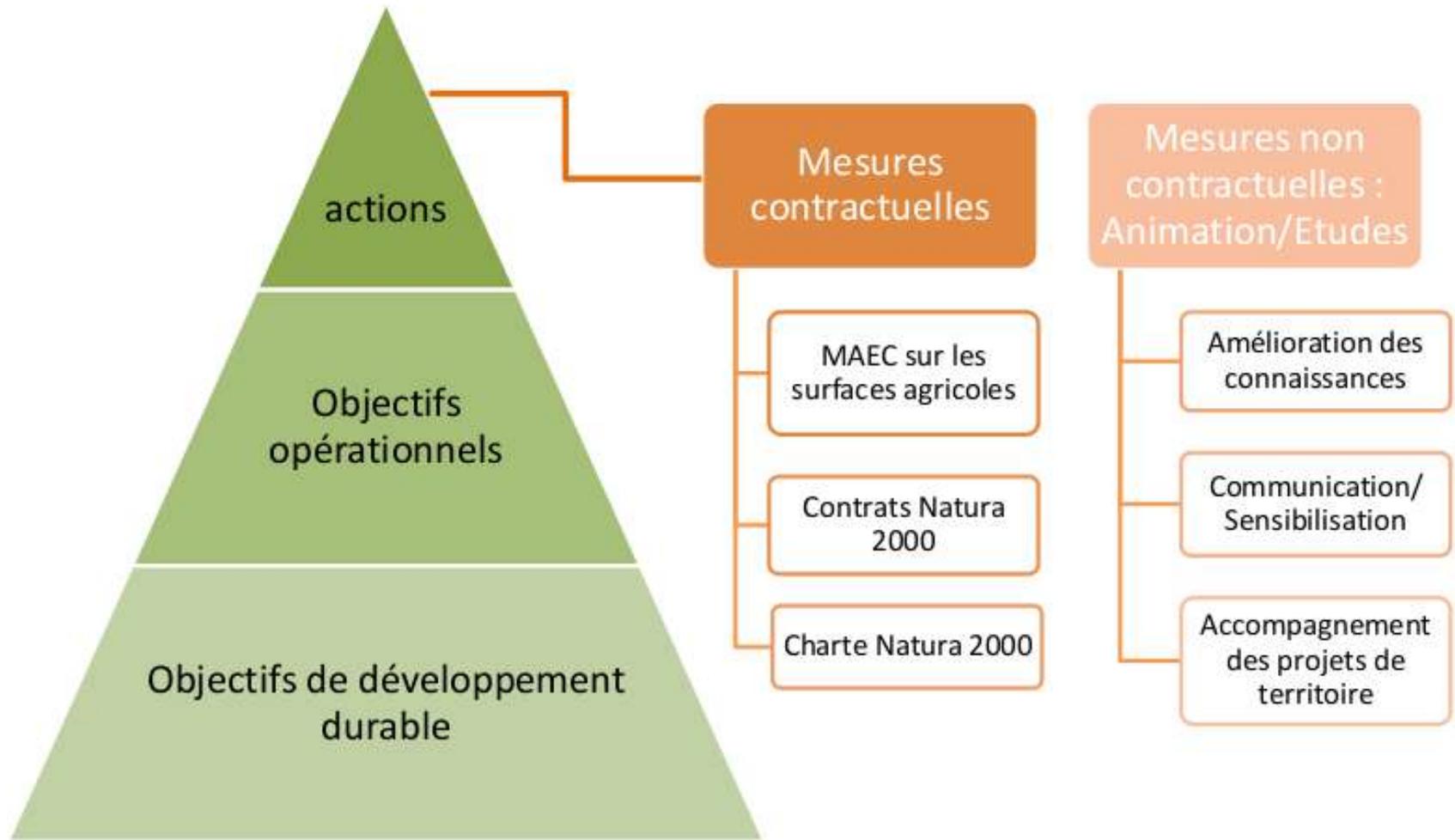
Région Nouvelle-Aquitaine - État

<p>Financement FEADER </p>	 <p>Mesures d'accompagnement : DOCOB, Animation, Contrats (montage, instruction, financement FEADER)</p>	 <p>MAEC surfaciques (DRAAF)</p>
<p>Financement propre €</p>	<p>Co-financement du FEADER avec fonds Région Appel à projet « suivi scientifique » des sites terrestres</p>	<p>Appel à projet « suivi scientifique » des sites marins et mixtes (DREAL)</p>
<p>Gestion de sites </p>	<p> terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des animateurs dans la gestion des sites ▪ Création des CoPil et participation ▪ Approbation des DOCOB ▪ Présidence des Copils et gestion de l'animation (via marchés publics) pour les sites sans collectivité locale porteuse 	<p> marins et mixtes (DDTM)</p>
<p>Administration </p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistance aux porteurs de projet pour les évaluations des incidences ▪ Avis sur les modif. de périmètres des sites ▪ Centralisation et suivi des informations en vue du rapportage à la Commission Européenne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruction des évaluations des incidences (DDT) ▪ Désignation de sites et modification de périmètres (DREAL) ▪ Rapportage à la commission Européenne (Ministère)



Qui fait quoi ?

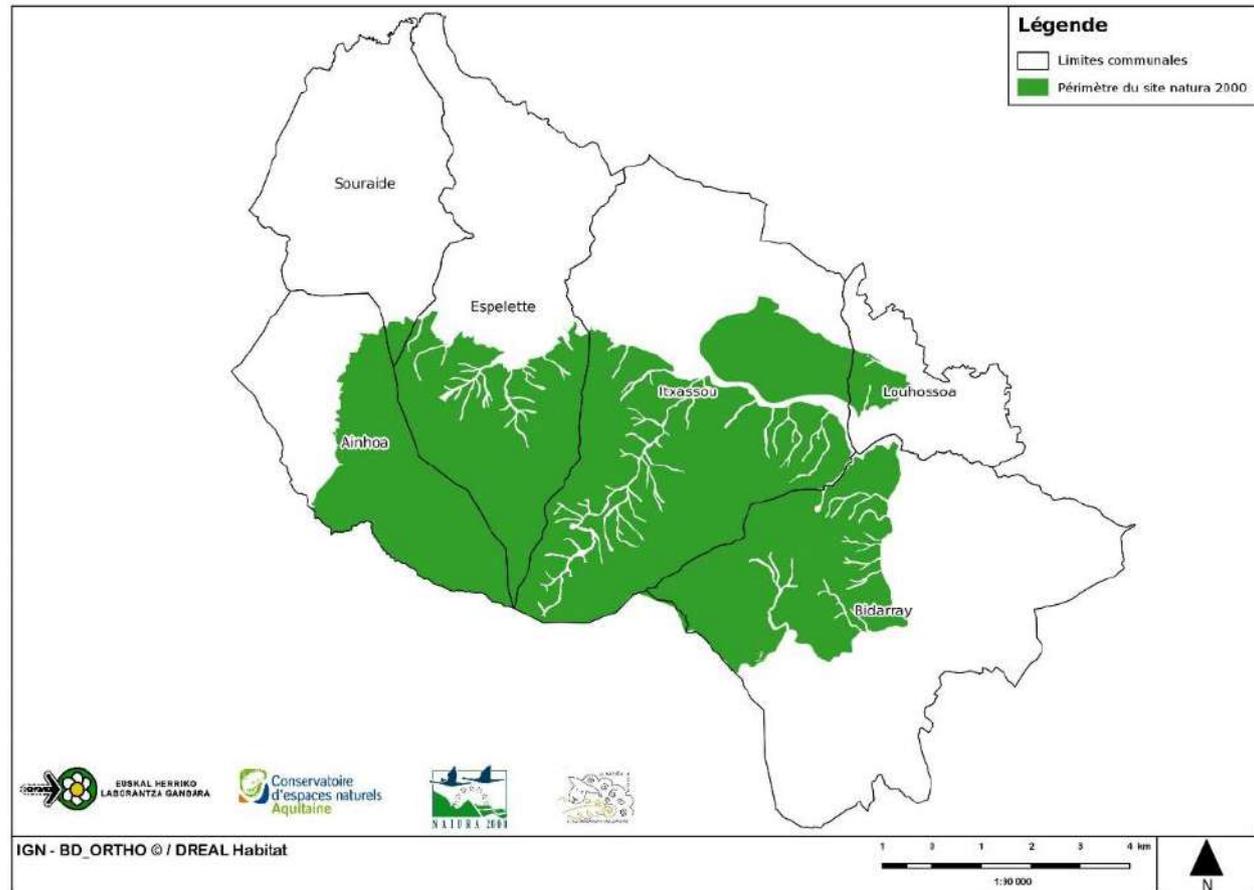
L'animateur



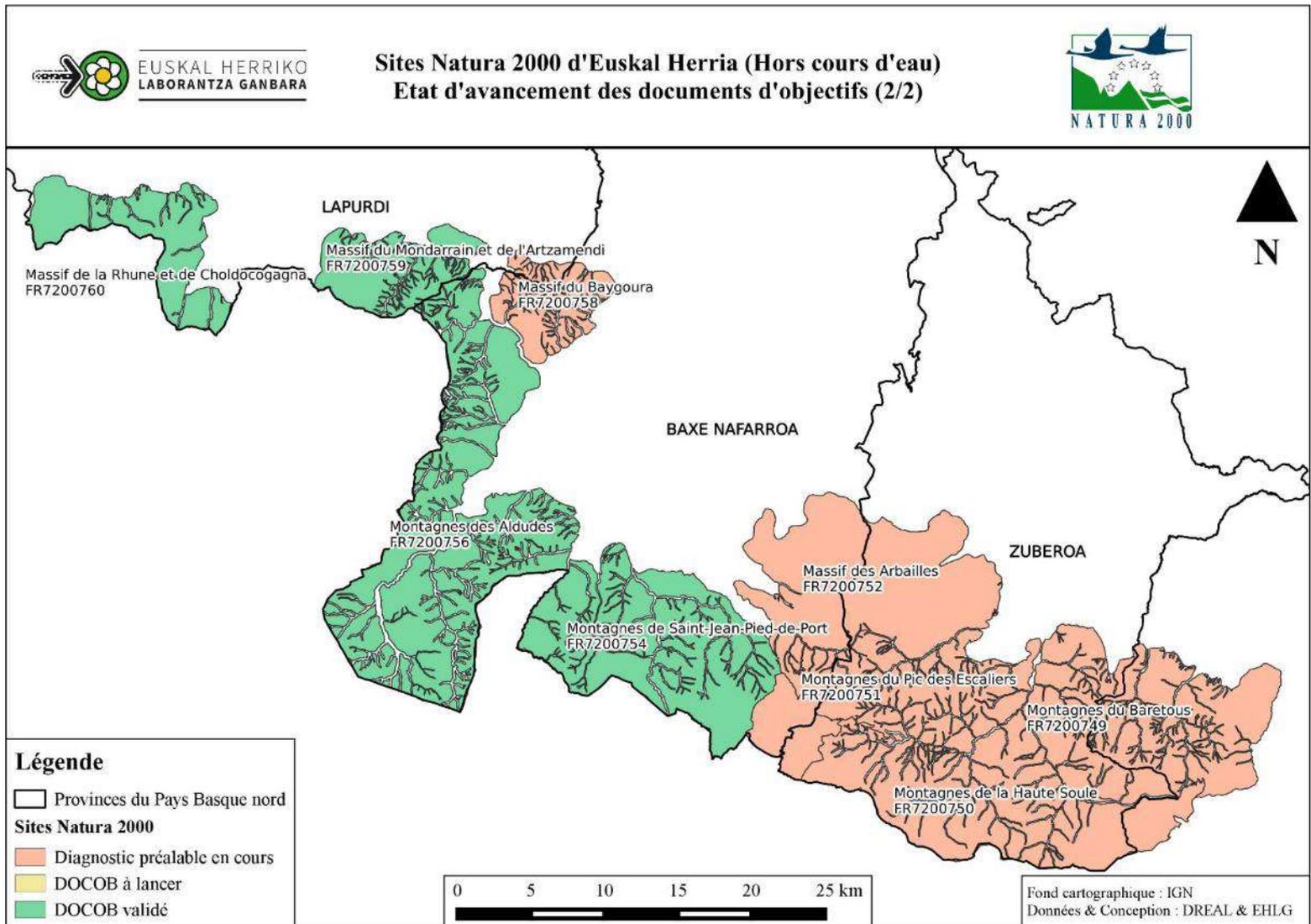
Présentation du site Natura 2000



- Site Natura 2000 : **Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi**
- Localisation : **6 communes**
- Surface : **5 792 ha**
- Habitats : **15 d'IC**
• dont 3 prioritaires
- Espèces : **13 d'IC**



Présentation du site Natura 2000



Présentation du site Natura 2000

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Surface (ha)	Niveau d'enjeu
ZONES HUMIDES			
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	2.11	Très fort
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020-1	1.17	Très fort
Dépansions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	0.74	Très fort
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	3110-1	0.49	Fort
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130	0.01	Fort
PELOUSES ET PRAIRIES			
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230-5	881.50	Très fort
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	136.58	Moyen
LANDES ET FOURRES			
Landes ibéro-atlantiques thermophiles	4030-1	275.82	Très fort
Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8	97.03	Très fort
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	0.14	Moyen
MILIEUX FORESTIERS			
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	9120	295.49	Très fort
Chênaies pionnières acidiphiles du Bassin aquitain et du Piémont pyrénéen	9230-4	22.19	Moyen
Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	6.50	Fort
MILIEUX ROCHEUX			
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	1.17	Moyen
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	X ¹	Moyen



Présentation du site Natura 2000



Source : CEN Aquitaine



Source : CEN Aquitaine



Source : CEN Aquitaine



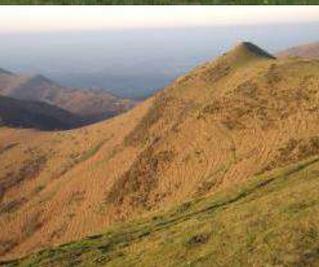
Source : CEN Aquitaine



Copil Mondarrain Artzamendi – 13 décembre 2023



Présentation du site Natura 2000



Espèces végétales			
Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
Soldanella villosa	Soldanelle velue	1625	Enjeu très fort
Trichomanes speciosum	Trichomanès remarquable	1421	Enjeu très fort
Insectes saproxyliques			
Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	1087	Enjeu très fort
Osmoderma eremita	Scarabée Pique-Prune	1084	Enjeu très fort
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	1083	Enjeu modéré
Cerambyx cerdo	Grand capricorne	1088	Enjeu modéré
Chauves-souris			
Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale	1305	Enjeu très fort
Basbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	1308	Enjeu fort
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	1304	Enjeu fort
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	1323	Enjeu fort
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	1321	Enjeu modéré
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	1303	Enjeu modéré
Mollusques			
Elona quimperiana	Escargot de Quimper	1007	Enjeu fort

Présentation du site Natura 2000



Source : Le Moal T., CEN Aquitaine



Source : Verdery L., CEN Aquitaine



Source : Le Moal T., CEN Aquitaine



Source : Peyrard Y., Groupe Chiroptères Rhône-Alpes



Source : Grancher C.



Présentation du site Natura 2000

Enjeux écologiques

- Conserver/restaurer les zones humides d'intérêt communautaire.
- Maintenir/restaurer les landes sèches d'intérêt communautaire.
- Préserver les habitats forestiers et la faune associée.
- Protéger les stations d'espèces d'intérêt communautaire (Trichomanès, Soldanelle).
- Garantir le maintien des colonies de chauves-souris.

Enjeux socio-économiques

- Mutation de l'utilisation agropastorale du massif :
 - Diminution du rôle des troupeaux dans la gestion de l'ensemble des étages (fonds de vallée, zones intermédiaires, estives)
 - Modification du mode d'utilisation de la montagne.
- Harmoniser les activités avec les enjeux écologiques du site et avec les autres usagers.

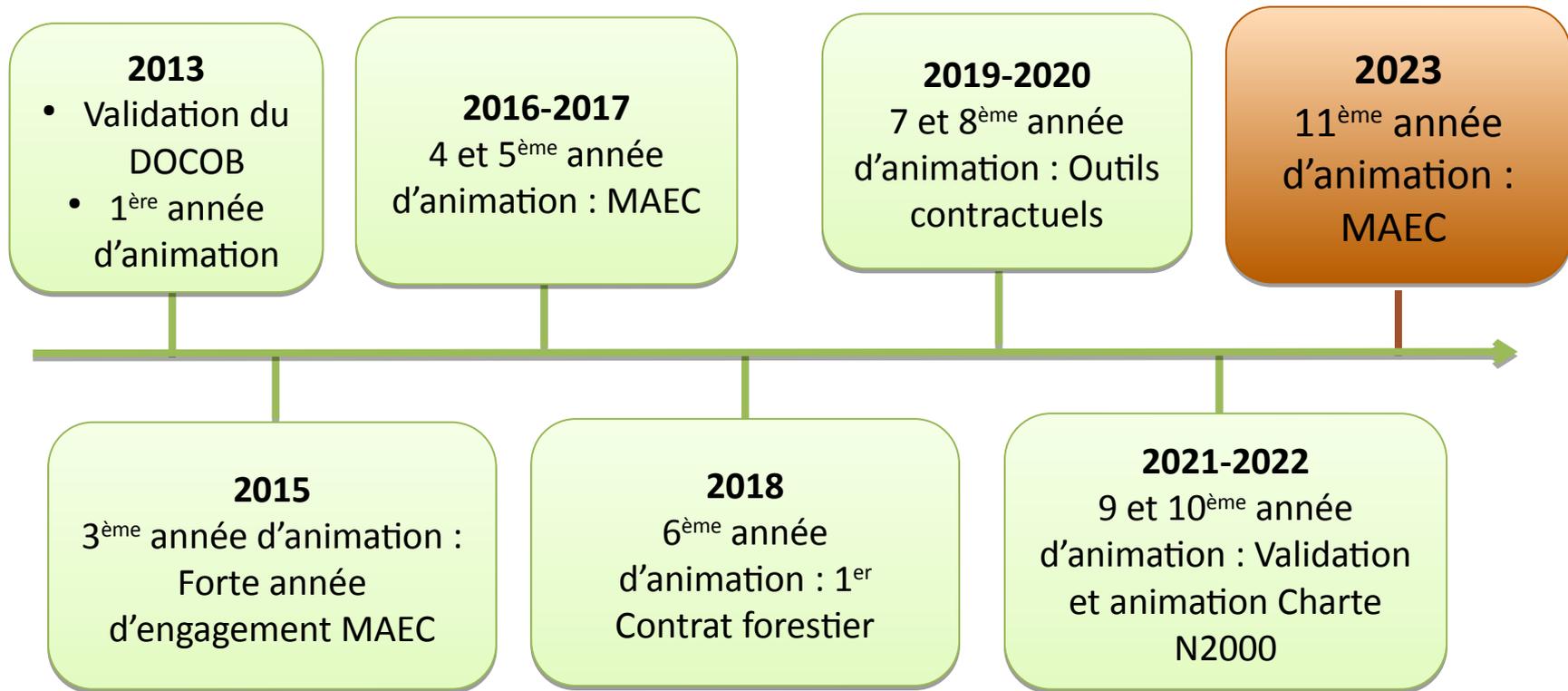


Présentation du site Natura 2000

1. Favoriser un **pastoralisme adapté** au maintien des habitats d'intérêt communautaire
2. Préserver les **habitats forestiers**, notamment ceux abritant des **insectes saproxyliques** d'intérêt communautaire
3. Maintenir les **zones humides** d'intérêt communautaire
4. Préserver les habitats des **chauves-souris**
5. Préserver les stations **d'espèces végétales des ravins** (Soldanelle, Trichomanes) et **d'espèces animales cavernicoles** (Escargot de Quimper)
6. Améliorer la **connaissance scientifique** du site
7. Évaluer les **effets des mesures de gestion** mises en place sur le site
8. **Informé, sensibiliser** et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire



Présentation du site Natura 2000

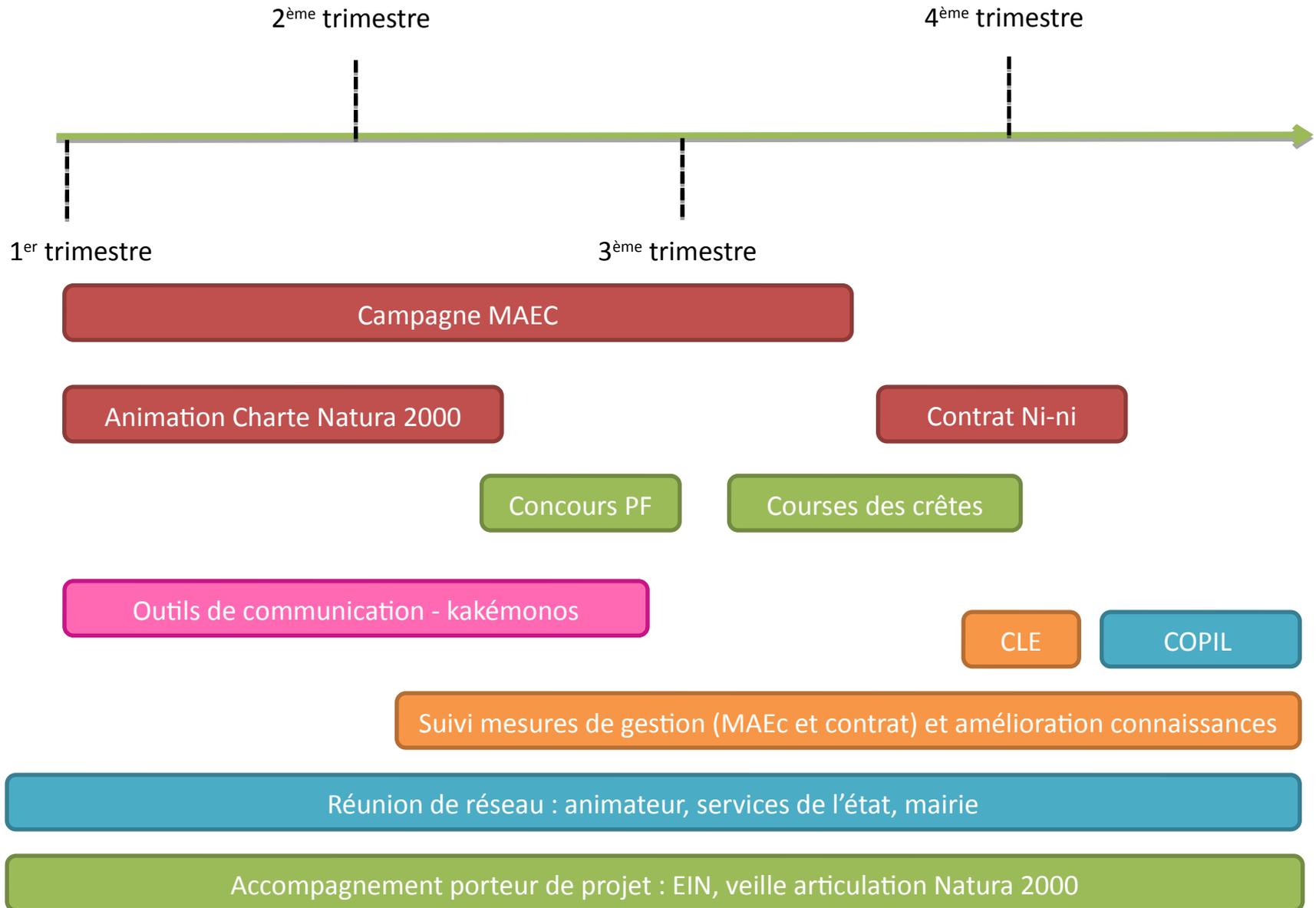




Bilan 2023

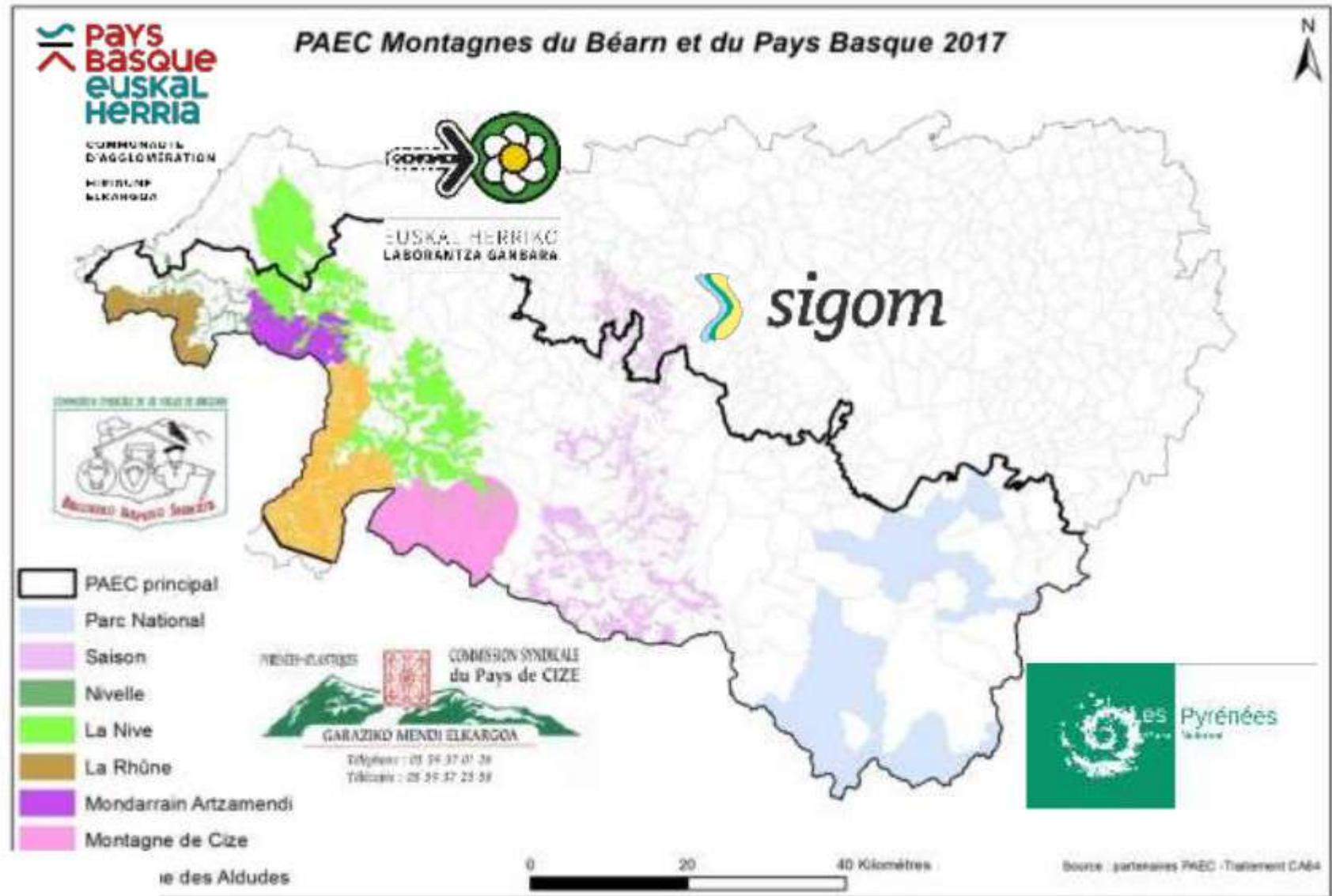


Répartition du temps de travail 2ème année du marché



Le PAEC : de nouvelles règles en 2023

- Demande de simplification de la DRAAF
- Un seul territoire au lieu de 8





Le PAEC : de nouvelles règles en 2023

- Demande de simplification de la DRAAF
- Moins de mesures : 10 contre une 40aine auparavant

Intitulé de la mesure	€/ha/an
Amélioration de la gestion pastorale des estives	75.44€
Fauche traditionnelle de la fougère	95.42 €
Maintien du milieu ouvert par pâturage et écobuage raisonné	112.61 €
Maintien du milieu ouvert par pâturage et gyrobroyage	113.61 €
Réouverture de milieux fortement embroussaillés	265.56 €
Fauche précoce de la fougère et pâturage extensif	170.86 €
Maintien de la richesse floristique des prairies	66.01 €
Absence de fertilisation des prairies	89.03 €

Intitulé de la mesure	€/ha/an
Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	72 €
Maintien de l'ouverture des milieux et amélioration par le pâturage	204 €
Entretien durable des infrastructures agroécologiques (haies, arbres isolés, bosquets, ripisylves)	0.8 € / ml/an
Protection des espèces	145 €
Préservation des milieux humides	201 €
Surfaces herbagères et pastorales	51 €



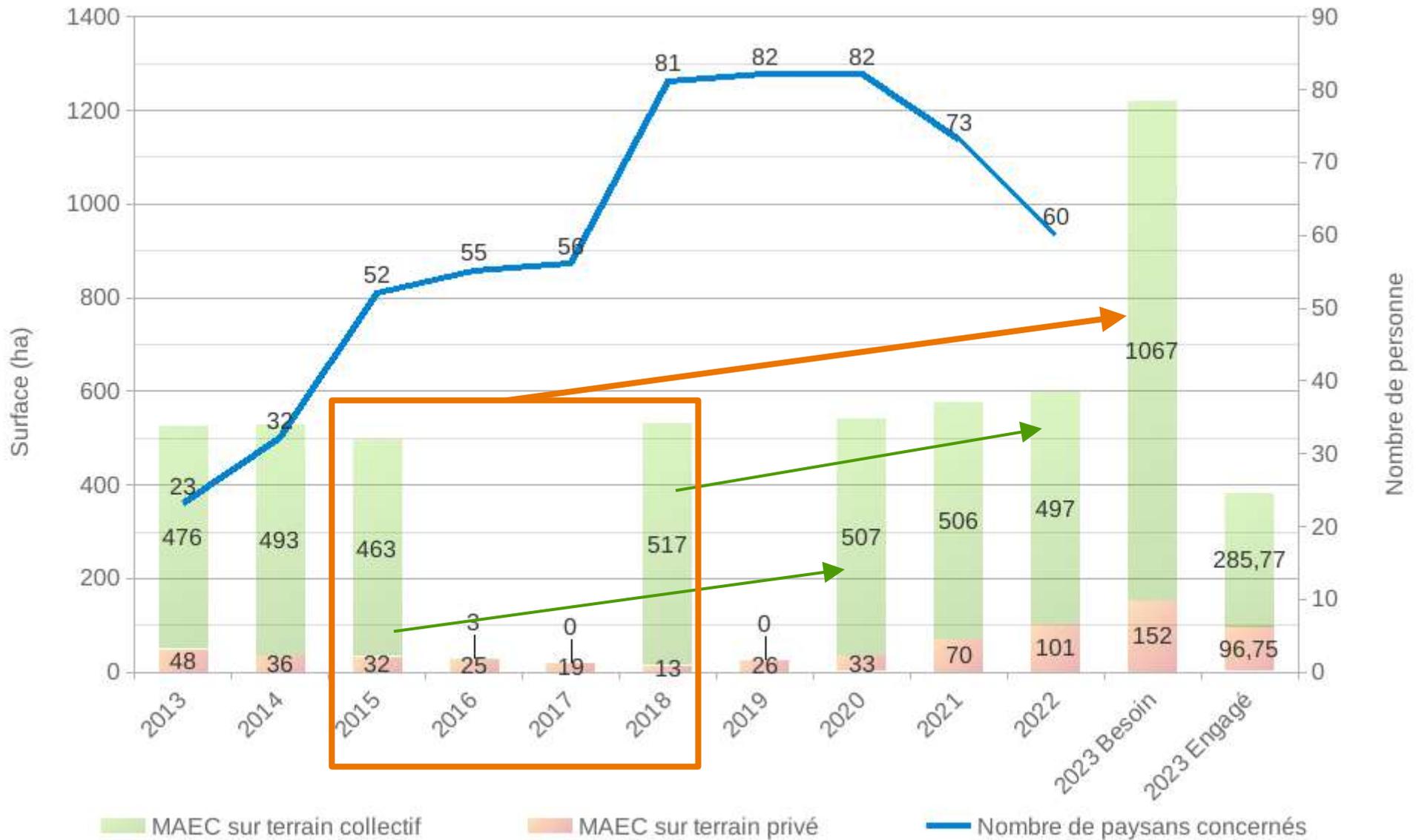
Le PAEC : de nouvelles règles en 2023

- Budget estimé à l'échelle du nouveau PAEC M_BIO : **4,8M€**
- Budget accordé : **2M€, soit 45 %**

Objectif	Priorisation		
	MAEC	Privés	Collectifs
1) Soutenir les actions les plus difficiles à mettre en œuvre ou les plus coûteuses	Fauche de la fougère, Gyrobroyage	100%	100 %
	Fauche précoce de la fougère	100 %	NC
	Entretien des ligneux	100 %	NC
	Gestion pastorale	NC	35 %
	Retard de fauche	100 %	NC
2) Privilégier les exploitations individuelles	Milieus humides	100 %	0 %
	Prairies fleuries	100 %	NC



MAEC : Une année forte en renouvellement



- + 65 ha collectif en P2
- + 150 ha collectif en P3



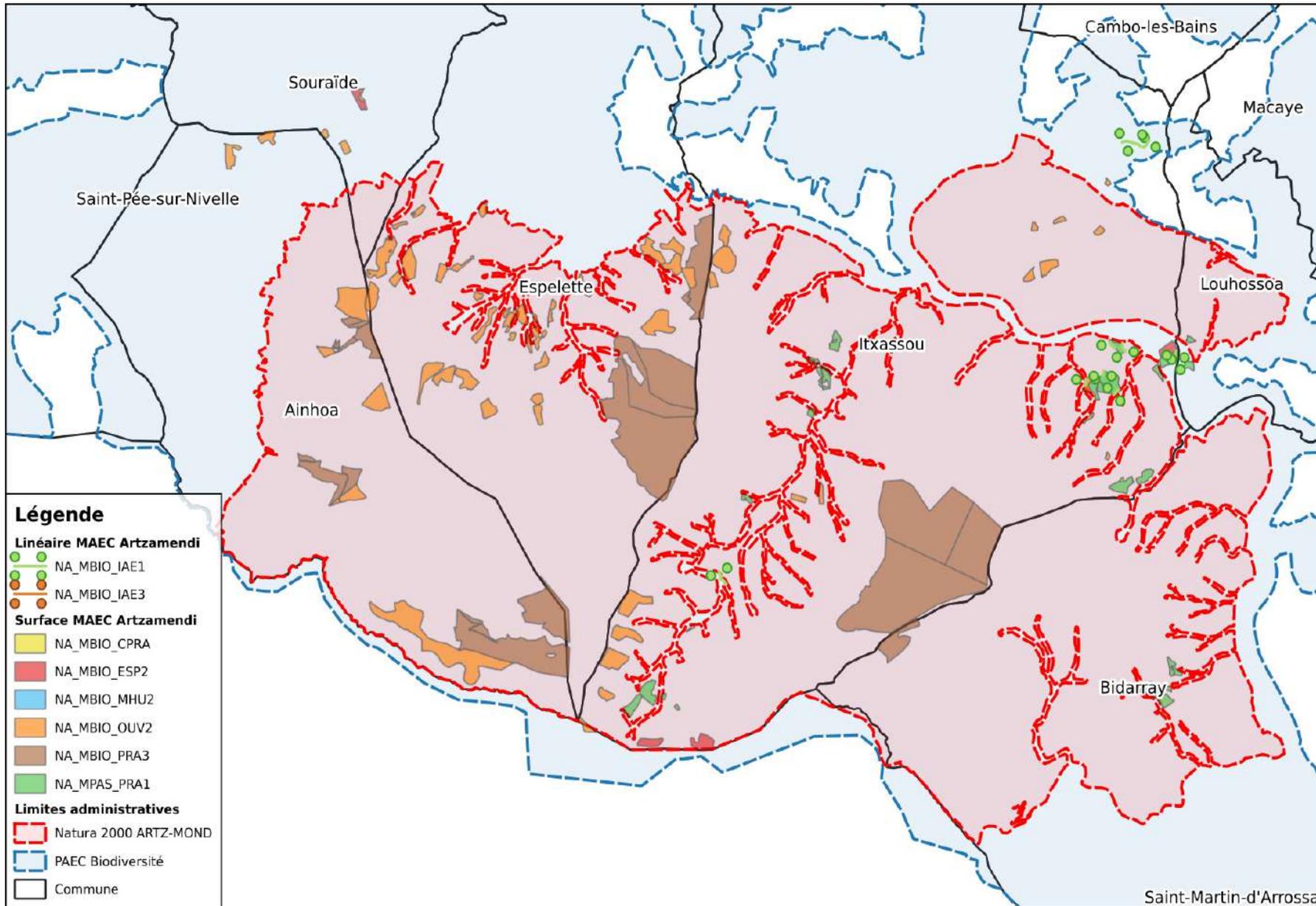
Contrats engagés en 2023

- Reconduction 2015 à 2022 et nouveaux contrats
- **4 gestionnaires d'estives engagés**
- **13 exploitations individuelle engagées dont 2 nouvelles**

Signataire	Mesure	Surface (ha)	Budget pour 5 ans
Collectif	Gestion pastorale extensive	189,38	144 554,40 €
	Gyrobroyage	96,39	98 317,80 €
Privé	Fauche fougère, Broyage	53,75	54 825,00 €
	Entretien des ligneux	614,34 ml	2 457,36 €
	Retard de fauche	10,54	7 641,50 €
	Prairies fleuries	32,46	8 277,30 €
Total		385,52 ha et 614,34 ml	316 073,36 €

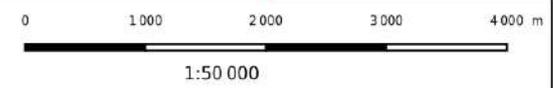
⇒ Mesure d'ouverture attractive
 ⇒ 100 % du budget alloué consommé
 ⇒ **-55 % du montant et -70 % des éléments engagés de l'ancienne programmation**





Commentaires

IGN - BD_ORTHO © & SCAN 25 © / DREAL - Cartographie des sites Natura 2000 / EHLG - Elements engagés



Préserver les habitats forestiers des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire

Contrat hêtraie Mondarrain (Mairie d' Itxassou) : mise en défens et régénération artificielle (engagé en 2018)



Exclos de 0,27 ha

- 250 m de clôture à 5 fils
- Entretien de la clôture

Plantation sur 0,10 ha

- 30 hêtres, 15 chênes, 15 châtaigniers
- Débroussaillage annuel
- Suivi écologique

Suivi de la régénération

Projet tuteuré d'étudiants de BTS GPN (supervisé par CEN Nouvelle-Aquitaine)

- tests de germination des faînes effectué en 2017
- élaboration et mise en œuvre d'un suivi de la régénération sur les 5 ans du contrat (dès réalisation de la plantation et de l'exclos)

Contrat forestier Hêtraie du Mondarrain (Itxassou) : mise en défens et régénération artificielle

- **Hiver 2018-2019** : installation de l'exclos
- **Avril 2019** : 1^{er} suivi de la régénération avec le lycée de St-Palais
 - des pousses de hêtres observées en dehors et au sein de l'exclos
- **Novembre 2019** : 2^{ème} session de suivi
 - plus aucune pousse : déjections et traces d'abrutissement
- **12 mars 2020** : Visite de terrain avec la DDTM 64
 - Mise en place d'une protection supplémentaire = grillage à mouton
- **15 novembre 2021** : 3^{ème} session de suivi
==>Traces d'abrutissement (chevreuils)
- **21 novembre 2022**: 4^{ème} session de suivi
- **17 octobre 2023** : 5^{ème} session de suivi



Préserver les habitats forestiers des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire

Contrat hêtraie Mondarrain (Itxassou) : mise en défens et régénération artificielle

Chataignier	Hauteur moyenne (cm)	bon	moyen	mauvais	mort
avr-19	74	14	0	0	0
nov-19	46	9	1	3	1
nov-21	66	9	2	0	3
nov-22	84	9	2	0	3
oct-23	124	7	0	0	2

Chêne	Hauteur moyenne (cm)	bon	moyen	mauvais	mort
avr-19	61	16	0	0	0
nov-19	48	8	3	5	0
nov-21	57	12	2	1	1
nov-22	58	9	3	1	3
oct-23	75	8	1	0	1

Hêtre	Hauteur moyenne (cm)	bon	moyen	mauvais	mort
avr-19	36	20	0	0	0
nov-19	38	15	3	1	1
nov-21	50	12	4	3	1
nov-22	50	14	3	3	0
oct-23	62	12	4	9	4



2021



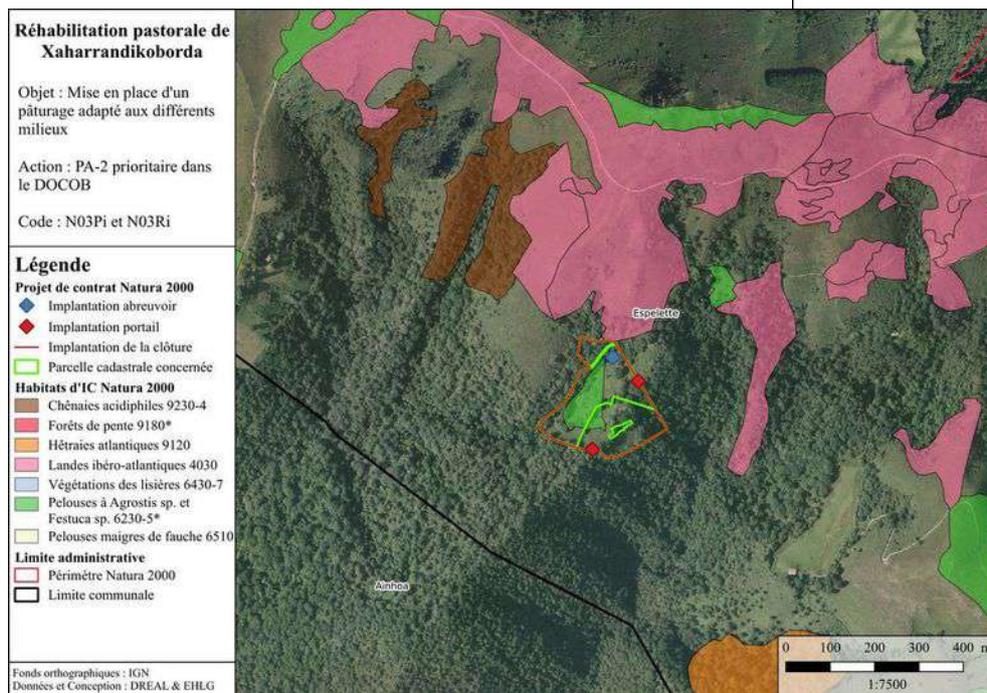
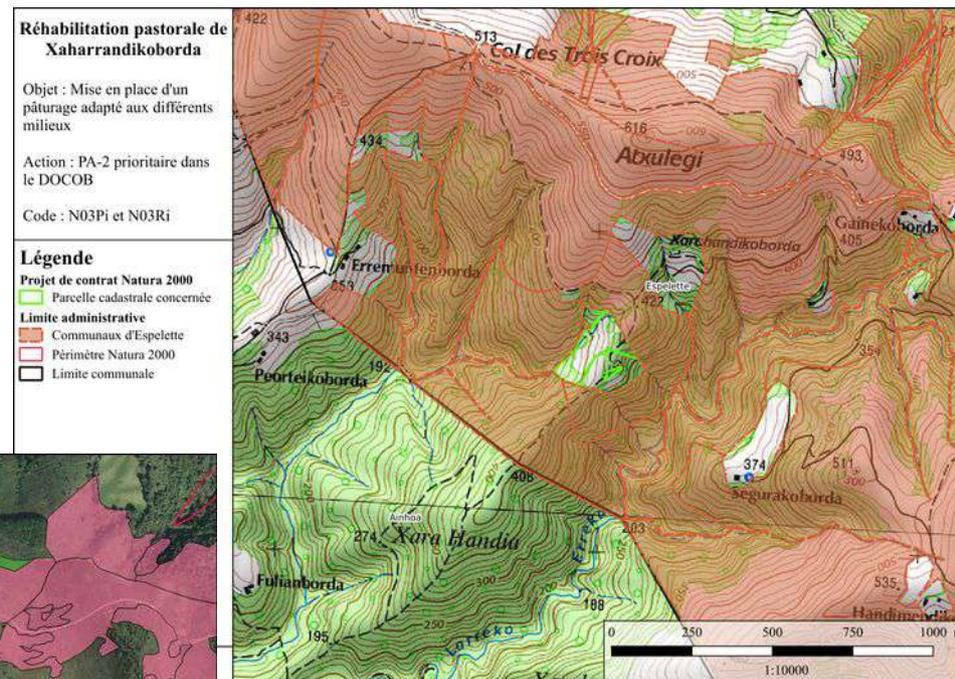
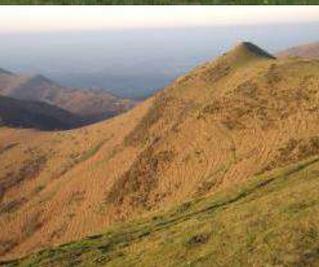
2023

Restauration et/ou entretien des milieux agro-pastoraux d'intérêt communautaire

Contrat ni-agricole ni-forestier- Réhabilitation pastorale de Xaharrandiko Borda (Privé d'Espelette) : fauche d'entretien des milieux ouverts et dispositifs pastoraux

Signature du contrat sur 4 ha pour une durée de 5ans :

- **Pâturage dirigé**
- **Point d'attraction pour le bétail**
- **Fauche d'entretien**



Restauration et/ou entretien des milieux agro-pastoraux d'intérêt communautaire

Contrat ni-agricole ni-forestier- Réhabilitation pastorale de Xaharrandiko Borda (Privé d'Espelette) : fauche d'entretien des milieux ouverts et dispositifs pastoraux

Réhabilitation pastorale de Xaharrandikoborda

Objet : Mise en place d'un pâturage adapté aux différents milieux

Action : PA-2 prioritaire dans le DOCOB

Code : N03Pi et N03Ri

Légende

Projet de contrat Natura 2000

◆ Implantation abreuvoir

◆ Implantation portail

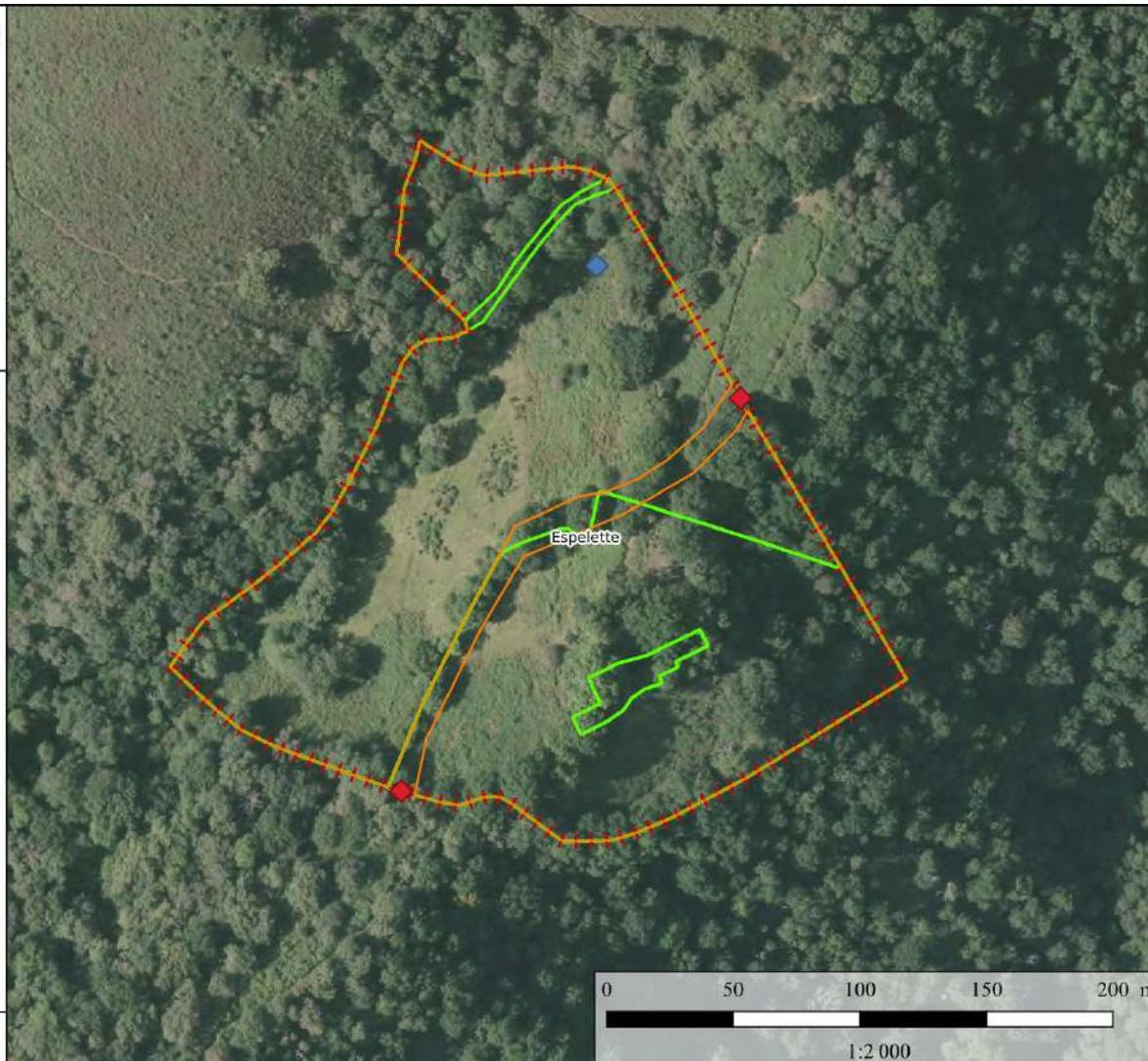
Implantation de la clôture

--- Version initiale

— Version affinée

Limite administrative

□ Parcelle cadastrale concernée



Changement à venir :

- Nouvel éleveur locataire : **ovin viande**
- Redéfinition des parcelles clôturées : **1000 ml → 1400 ml**

Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Participation aux commissions locales d'écobuage

- 4 communes : Ainhoa, Bidarray, Espelette et Ixassou
- Analyse des demandes prévisionnelles d'écobuage

Évaluation d'incidence Natura 2000 : réalisée pour 4 courses :

- Course des crêtes (EIN)
- Mendikleta
- BK Trail (volonté des organisateurs)
- OTIS évènement d'entreprise



Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

Concours des pratiques agro-écologiques « Prairies et parcours »

22 mai et 05 juin 2023 : 7 sites Natura 2000, 4 prairies visitées

Jury : Agronome, Botaniste, Paysagiste, Naturaliste-faune, Apiculteur

Président du jury : Lionel SEVILLA, Président du COPIL Nive



==>récompenser le meilleur équilibre production fourragère / biodiversité

Lauréat : Pierre Monaco - prairie située sur une ferme de Saint-Etienne de Baigorri



Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

- **Réalisation d'une sortie à la découverte d'une tourbière lors de la course des crêtes le Pays basque le 01/07/2023**



Informer, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion durable de leur territoire

- Réalisation d'une sortie à la découverte d'une tourbière lors de la course des crêtes le Pays basque le 01/07/2023
- Élaboration entre animateurs d'une exposition Kakémono des sites natura 2000 du Pays Basque et de leurs milieux



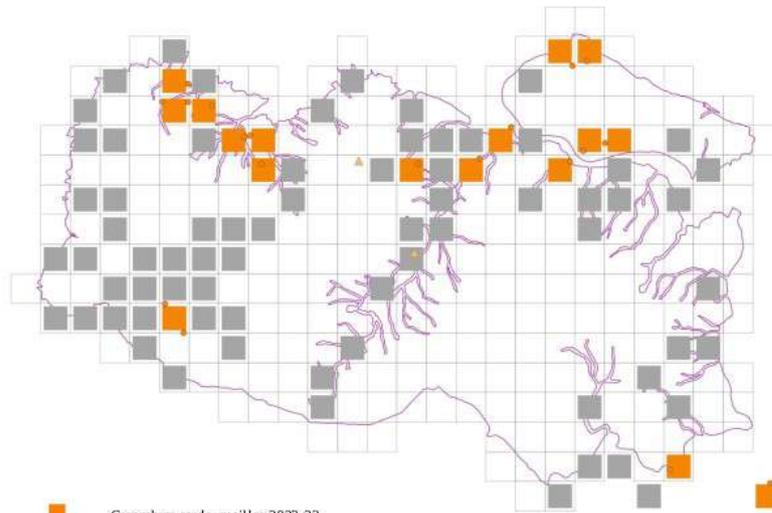
Amélioration des connaissances et suivi scientifique à l'échelle du site

- **Mise à jour inventaire coléoptères saproxyliques** par le bureau d'étude ECOGIS avec expert Entoma en partenariat avec le CEN NA et les animateurs N2000
- **Etude à l'échelle de 3 sites N2000** : Larrun-Xoldo, Mondarrain-Artzamendi et Montagnes des Aldudes
- **5 espèces ciblées** : Pique-Prune, Rosalie des Alpes, Grand capricorne, Lucane Cerf-volant, Rhysodes rainuré
- Prospection 2022
- Prospection 2023
- COTECH Janvier 2024

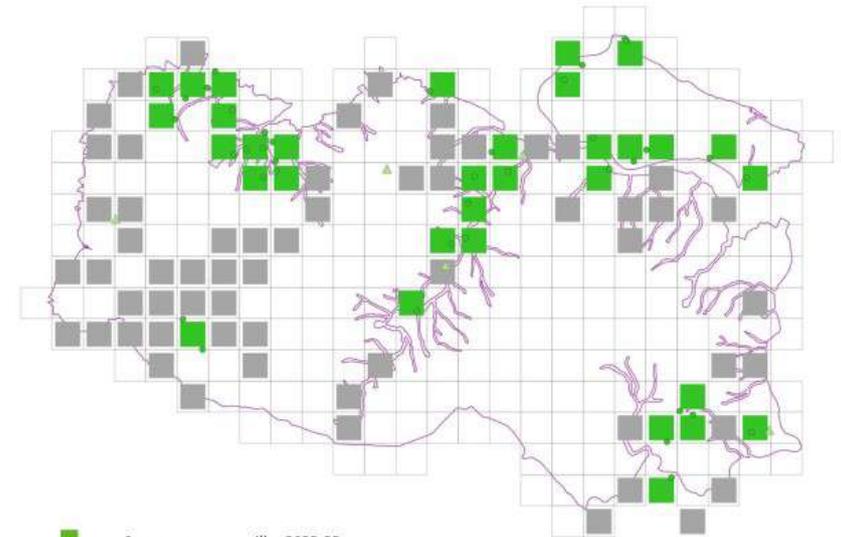




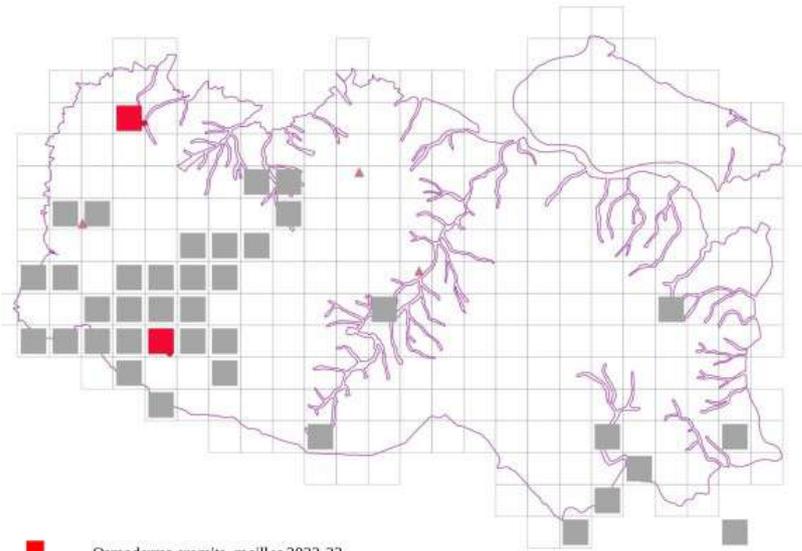
Résultats 2022-2023 :



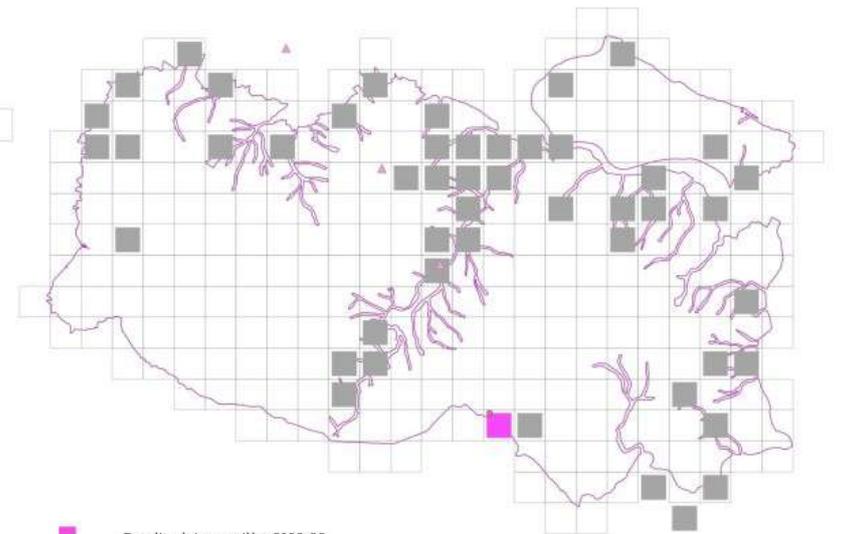
- Cerambyx cerdo, mailles 2022-23
- Cerambyx cerdo, mailles potentielles
- Cerambyx cerdo, points d'observations 2022-23
- ▲ Cerambyx cerdo, données bibliographiques



- Lucanus cervus, mailles 2022-23
- Lucanus cervus, mailles potentielles
- Lucanus cervus, points d'observations 2022-23
- ▲ Lucanus cervus, données bibliographiques



- Osmoderma eremita, mailles 2022-23
- Osmoderma eremita, mailles potentielles
- Osmoderma eremita, points d'observations 2022-23
- ▲ Osmoderma eremita, données bibliographiques



- Rosalia alpina, mailles 2022-23
- Rosalia alpina, mailles potentielles
- Rosalia alpina, points d'observations 2022-23
- ▲ Rosalia alpina, données bibliographiques

Amélioration des connaissances et suivi scientifique à l'échelle du site

- **Amélioration des connaissances de la Fauvette pitchou et de son habitat d'espèces** : sur 7 sites Natura 2000 entre 2023 et 2024

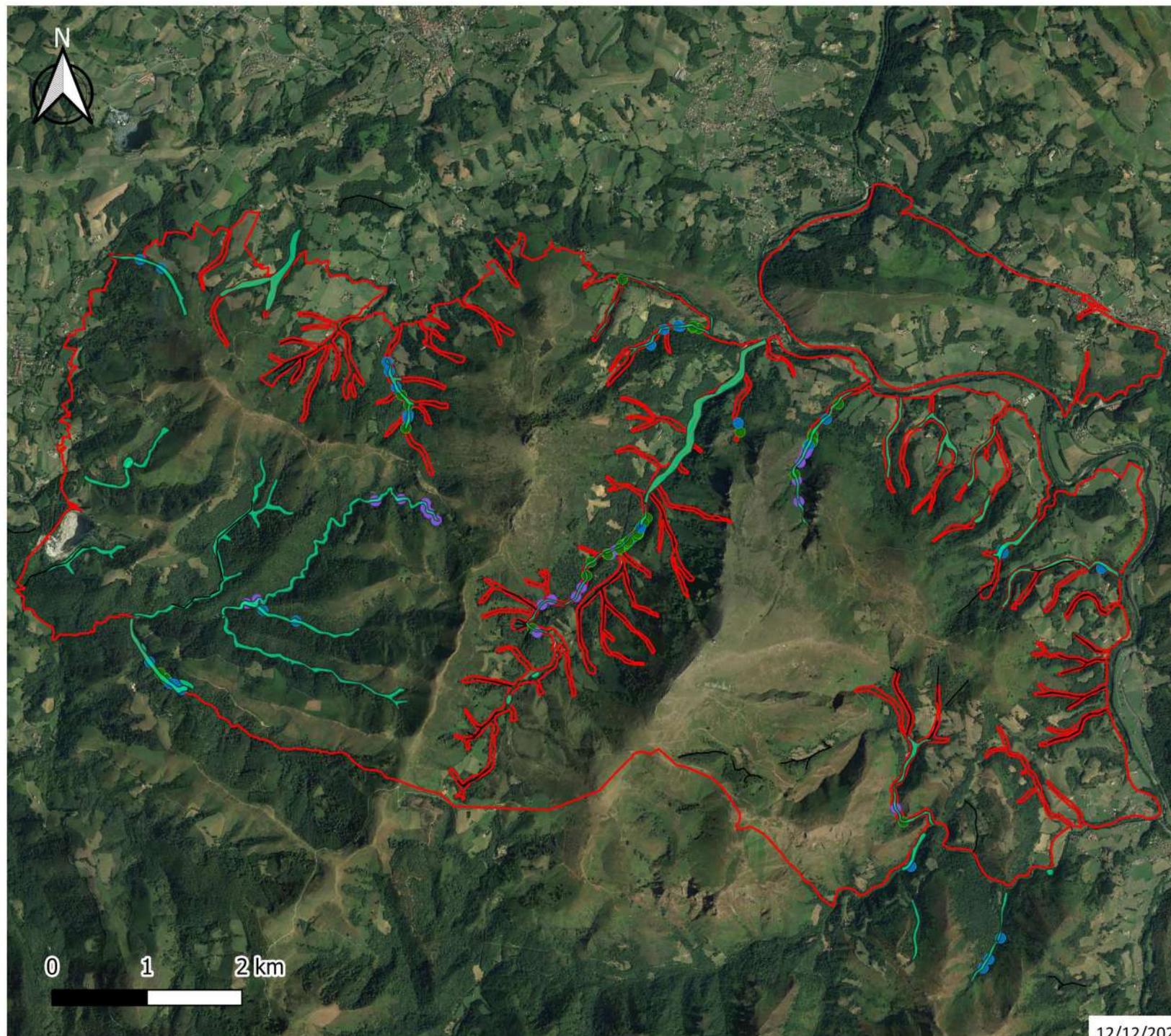


AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



- **Prospections fougères remarquables (*Vandenboschia speciosa*) réalisées sur des « affluents » du Laxia, vers Bidarray**





Prospection des ravins du massif

 Ravins prospectés

Espèces remarquables:

- *Hymenophyllum tunbrigense* (L.) Sm., 1793
- *Vandenboschia speciosa* (Willd.) G.Kunkel, 1966
- *Soldanella villosa* Darracqex Labarrère, 1850

Source(s) : IGN, CEN-NA

 Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Projet de création d'une Réserve Naturelle sur le massif

2021-2022 : premiers échanges et délibérations des 4 communes et engagement du CEN pour réaliser l'étude de préfiguration

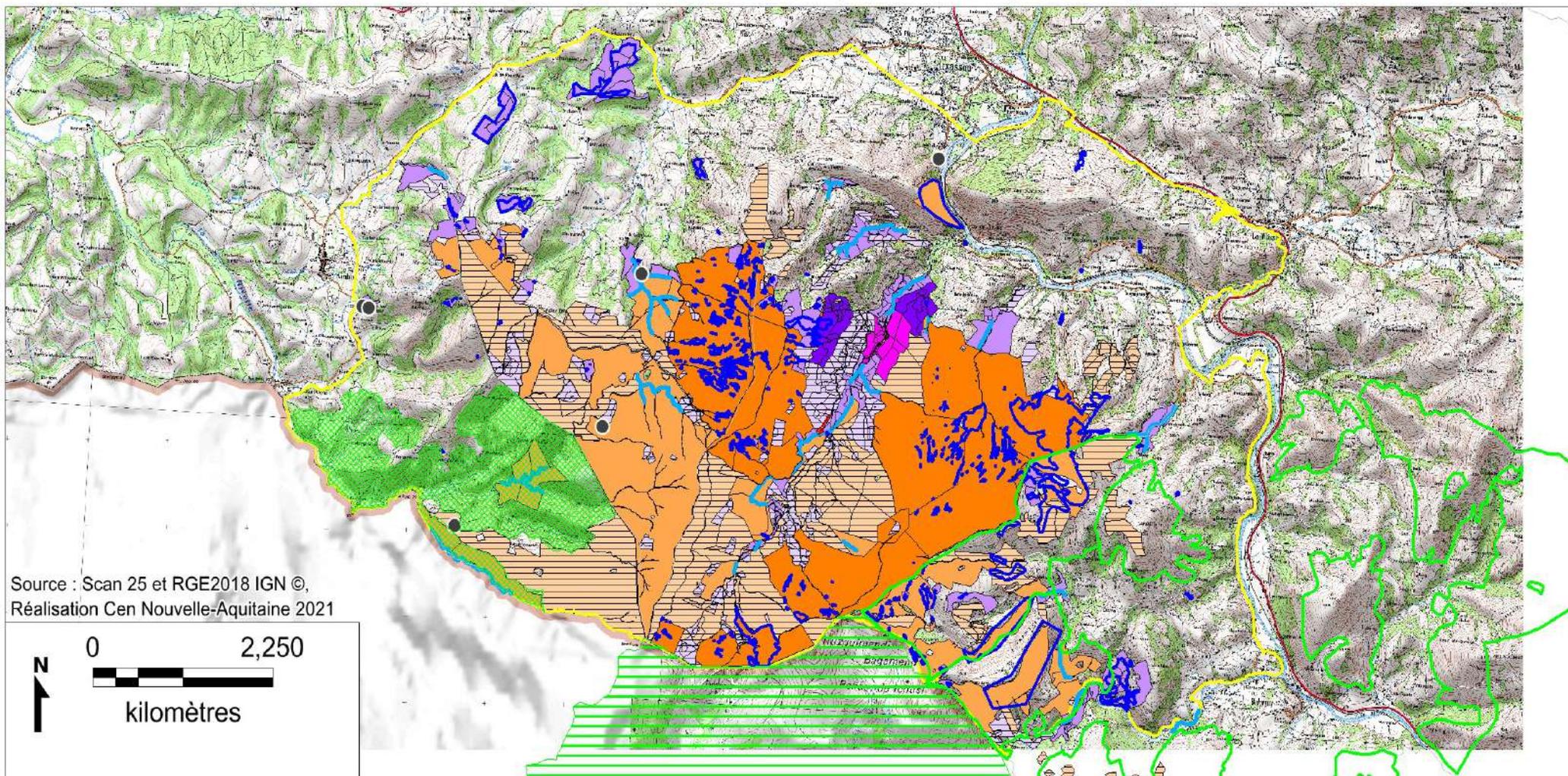
Octobre 2022 : visite CEN - élus à la RNR du Pibeste (65), présentation en comité SNAP 64

2023 : 1^{ère} phase de l'étude concertation, consultations (réunions, permanences, ...) > précision du projet de réglementation et du projet de périmètre, compléments de diagnostic du site

2024 : 2^{nde} phase de l'étude > finalisation de l'étude de préfiguration



Etude du parcellaire pour le projet de Réserve Naturelle Régionale AINHOA, ESPELETTE, ITXASSOU, BIDARRAY (et Osses)



Légende

Enjeux écologiques cartographiés

-  Tourbières et falaises, et landes à fauvette
-  Tronçon de cours d'eau à stations botaniques remarquables
-  Gîtes bâtis à chauves-souris d'intérêt infra départemental

Légende des parcelles

Avec enjeu biodiversité identifié

-  conventionnées avec un propriétaire privé (42.8187 ha)
-  conventionnées avec les communes (916.5 ha)
-  Projet d'acquisition Cen (0.9882 ha)
-  communales à conventionner (711.5 ha)
-  communales (Bayonne) à conventionner (33.1335 ha)
-  privées à conventionner (268 ha)

Autres parcelles à prendre en compte (cohérence de gestion)

-  communales (818 ha)
-  Privées
-  Forêt communale d'Ainhoa
-  Périmètres AFP
-  Site N2000 Aritzakun-Urritzate-Gorramendi

Rappel des principes de la Charte Natura 2000 validée en 2021

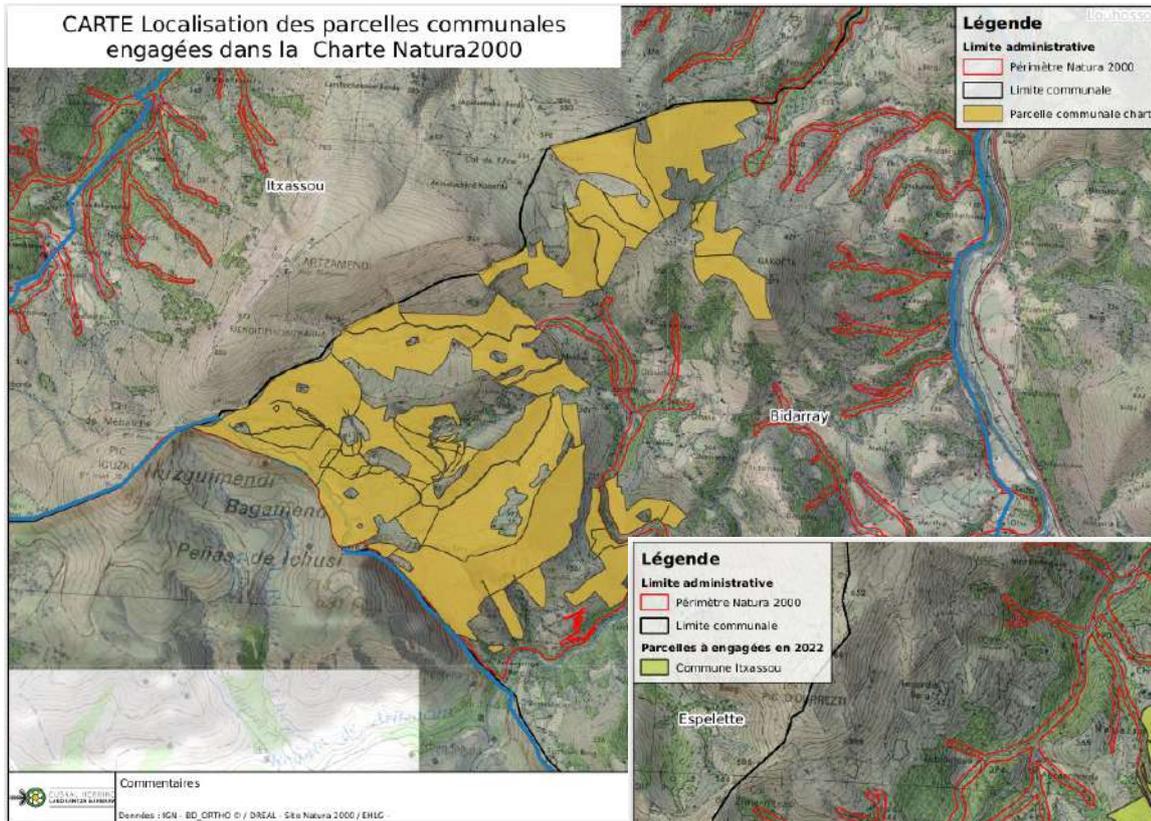
Objectifs de la charte : Encourager les bonnes pratiques sur les sites, sans surcoût.

Contenu d'une charte :

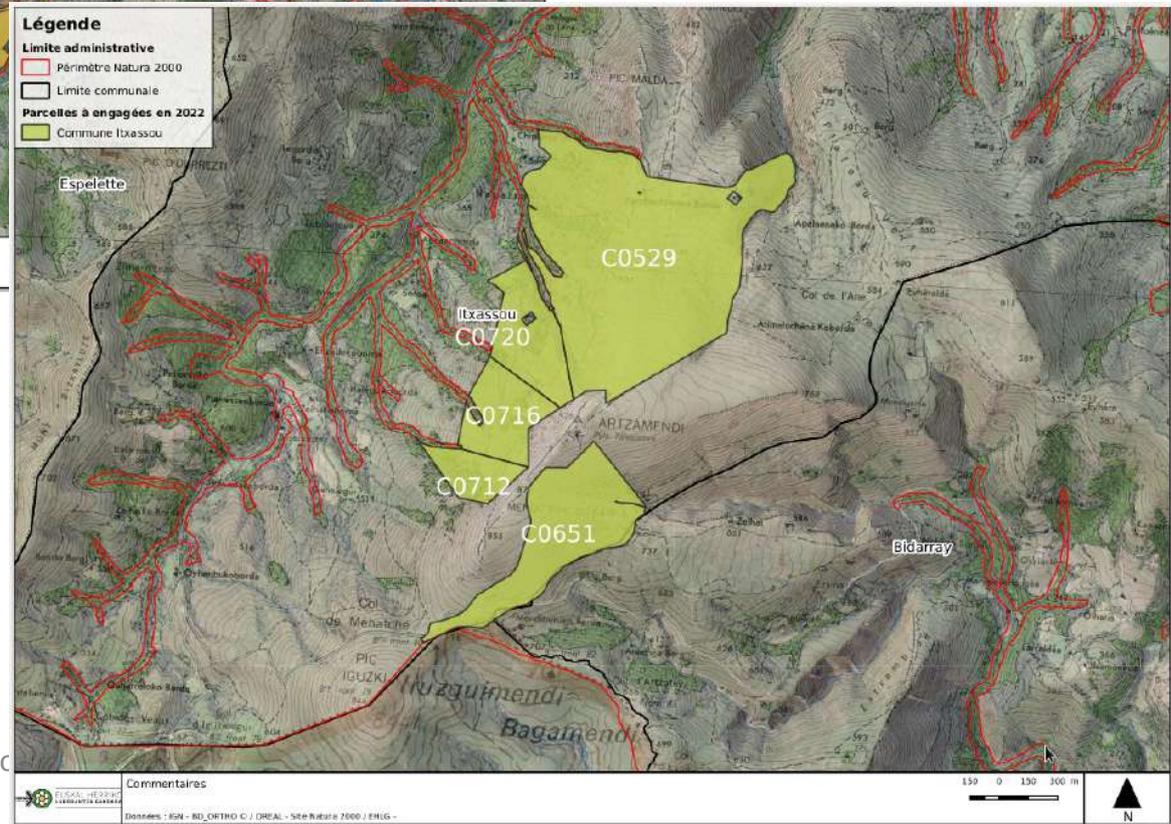
- Cadre réglementaire
- Présentation du site
- 3 volets d'engagements (contrôlables) et recommandations
 - Portée générale
 - Par grands types de milieux – *forêts, milieux ouverts, zones humides...*
 - Par grands type d'activités – *randonnée, spéléologie, chasse...*
- Annexes



Deux engagements réalisés fin 2022 – début 2023



Engagement Commune de Bidarray : 357 ha



Engagement Commune d'Itxassou : 191 ha, hors BND



Animation 2024

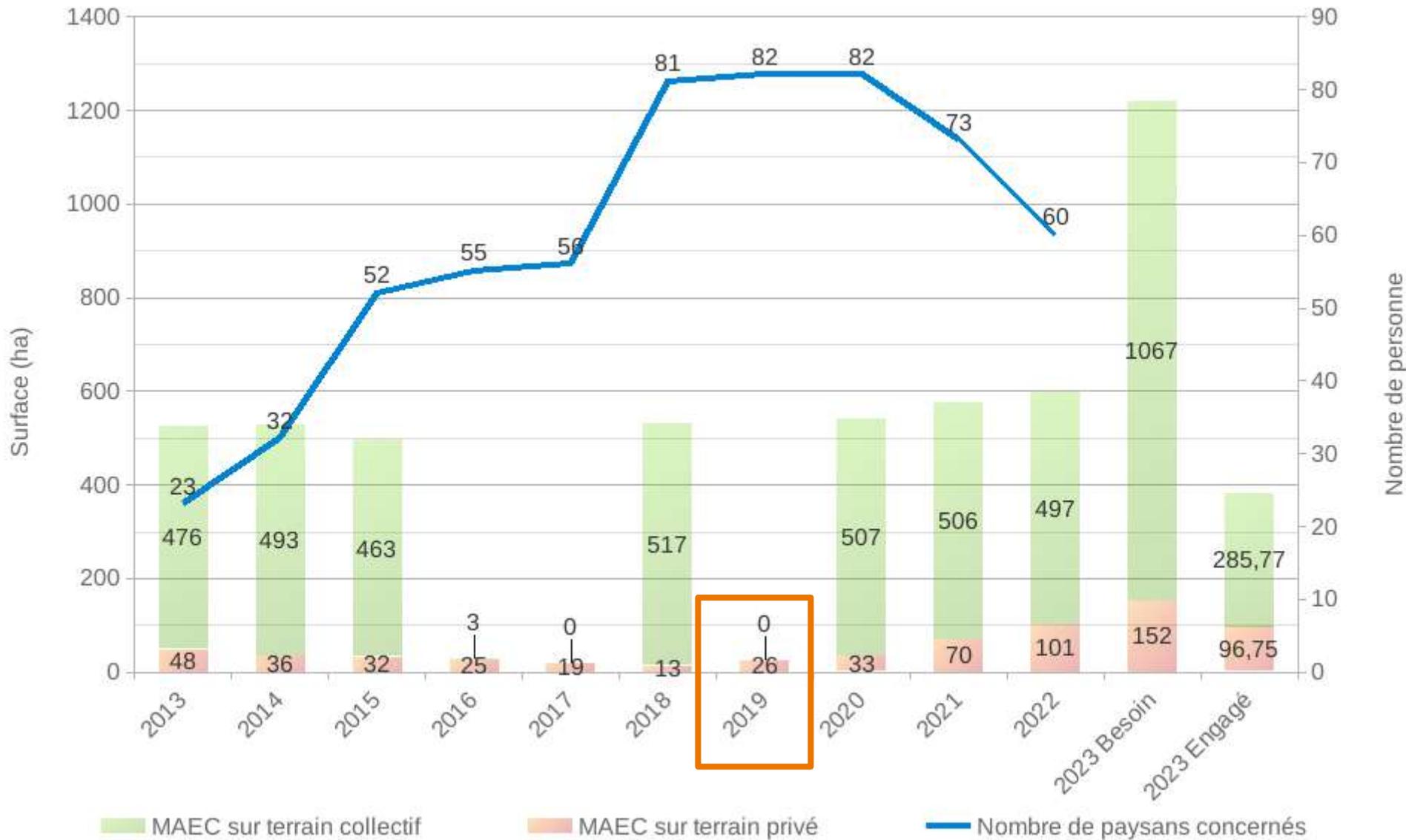


Proposition d'actions – Contractuelles

MAEC

- AAP 2024 aux règles identiques ⇒ dépôt d'un PAEC et d'une demande d'animation MAEC pour 2024
- Périmètre et liste de mesures identiques
- Besoin évalué à :
 - 280 ha et 2000 ml sur NA_MBIO : 140 000 €
 - 25 ha sur NA_MPAS : 6 375 €
- **Renouvellement 2019 et nouveaux contrats**





- + 65 ha collectif en P2
- + 150 ha collectif en P3



Proposition d'actions – Contractuelles

Contrat Natura 2000

- Suivi de la **hêtraie du Mondarrain** (replantation des plants abîmés)
- Mise en œuvre du contrat Ni-Ni sur **landes privées d'Espelette**
- **Recherche de porteurs de projets**

Charte Natura 2000

- Suivi des 4 signataires de 2024
- Futurs signataires : priorité donnée à la course des crêtes et aux communes

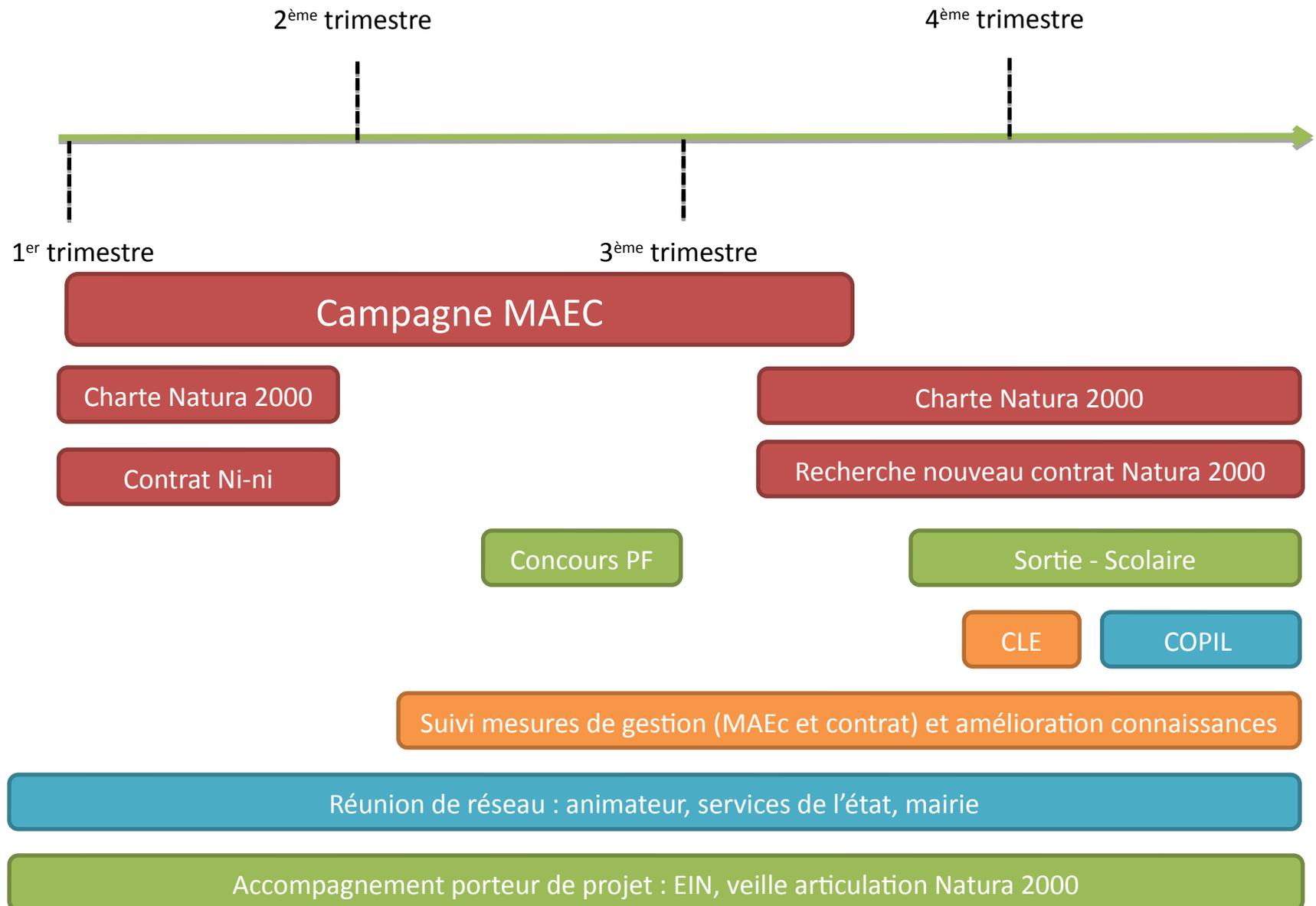


Propositions d'actions – Non contractuelles

- Assistance aux CLE, régime d'évaluation d'incidence et appui aux Documents d'Urbanisme
- Concours des pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours
- Réflexion sur la mise à jour de la cartographie des habitats Natura 2000
- **Animations auprès des scolaires, du grand public**
- **Mise à jour du DOCOB** en intégrant les données issues des projets d'amélioration des connaissances (trognons, saproxyliques, espèces végétales de ravin)
- **Bilan et COPIL annuels**



Déroulé du programme 2024



Milesker



EUSKAL HERRIKO
LABORANTZA GANBARA

